

BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNÉE DE FORMATION POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION — CYCLE ARRES 2015 - 2016

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter ce bulletin et de l'adresser avec votre règlement de **70€** (déjeuner inclus) par **chèque à l'ordre d'ASSPRO – 35, avenue du Granier – 38240 Meylan**.

Pour tout renseignement : Tél. 01 55 07 15 15

Vous avez également la possibilité de vous **inscrire et régler en ligne** par carte bancaire sur le site **www.asspro.fr**

Les AR en formation sont invités. Ils doivent cependant s'inscrire auprès d'ASSPRO.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Portable

Téléphone

Email

*Merci de bien vouloir nous communiquer une **adresse e-mail** qui nous permettra de vous adresser une confirmation d'inscription*

Cette journée peut entrer dans le programme de DPC « Gestion de Risque en Anesthésie-réanimation » du CFAR. Pour en bénéficier, il convient de vous inscrire sur le site www.mondpc.fr (cf modalités d'inscription au dos). **Les inscriptions au DPC pour l'année 2016 ne sont pas encore disponibles sur le site de l'OGDPC.**

Cocher la session souhaitée :

Journées 2015 - 2016

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Samedi 17 janvier 2015 à Lyon
Hôtel Lyon Métropole | <input type="radio"/> Samedi 16 janvier 2016 à Paris
Hôtel à confirmer |
| <input type="radio"/> Samedi 7 mars 2015 à Toulouse
Hôtel Palladia | <input type="radio"/> Samedi 5 mars 2016 à Bordeaux
Hôtel à confirmer |
| <input type="radio"/> Samedi 30 mai 2015 à Marseille
Hôtel Mercure Centre Vieux Port | <input type="radio"/> Samedi 28 mai 2016 à Nice
Hôtel à confirmer |
| <input type="radio"/> Samedi 12 septembre 2015 à Rennes
Hôtel Mercure Rennes Centre Gare | <input type="radio"/> Samedi 10 septembre 2016 à Tours
Hôtel à confirmer |
| <input type="radio"/> Samedi 14 novembre 2015 à Nancy
Hôtel Novotel Nancy Ouest | <input type="radio"/> Samedi 19 novembre 2016 à Genève
Hôtel à confirmer |

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DPC DU CFAR : GESTION DE RISQUE ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Les journées ARRES ASSPRO sont labellisées par le CFAR dans la catégorie Gestion du Risque et contribuent à valider l'obligation présentielle du programme d'accréditation des médecins.

Par ailleurs, en vous inscrivant au DPC du CFAR, votre Accréditation vous permet de valider dans le même temps votre obligation annuelle de DPC.

Vous êtes libéral, voici les étapes de votre inscription sur www.mondpc.fr :

- Créez votre compte sur **www.mondpc.fr**. Pour cela vous avez besoin d'un RIB et de votre n° RPPS.
- Dans le menu de gauche « Recherche Programmes », renseignez la Référence Programme OGDPC en inscrivant le numéro correspondant, puis cliquez sur rechercher :
 - le **N°16381500001 pour une session Arres Asspro de l'année 2015.**
 - **Les inscriptions au DPC pour l'année 2016 ne sont pas encore disponibles sur le site de l'OGDPC.**
- Cliquez sur le programme Gestion de Risque en Anesthésie-Réanimation qui apparaît en bas de la page.
- Descendez en bas de la Fiche Programme pour consulter la liste des sessions.
- Enfin, cliquez sur la session qui vous intéresse selon la Journée ARRES ASSPRO à laquelle vous êtes enregistré, puis sur le bouton rouge «S'INSCRIRE».

Si vous êtes salarié, contactez le CFAR pour obtenir un bulletin d'inscription spécifique DPC.

La participation à une journée de formation d'un programme DPC, vous permettra de recevoir une indemnisation de l'OGDPC.

Pour tout renseignement concernant votre démarche d'inscription au DPC du CFAR, contactez le :
01 45 20 72 73

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT :

Toute annulation d'inscription à une journée de prévention doit être communiquée par écrit à l'Association, par courriel, télécopie ou courrier. Compte tenu des frais incompressibles engagés en amont par l'Association pour l'organisation matérielle des journées de prévention, il sera fait application de la politique suivante en cas d'annulation :

- Notifiée au moins 1 mois avant la formation : l'intégralité du coût de la formation sera remboursée au participant,
- Notifiée entre 15 et 30 jours avant la formation : 50% du coût de la formation restera à la charge du participant,
- Notifiée moins de 15 jours avant la formation : la totalité du montant du coût de formation reste due par le participant, sauf cas de force majeure attestée par un justificatif.

Consultez l'ensemble des conditions générales de vente sur <http://www.asspro.fr/conditions-generales-de-vente>